

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1963

7 août 2012

SOMMAIRE

Boston Luxembourg II S.à.r.l.	94181	EPISO CZ S.à r.l.	94203
Centre Interrégional de Conseil et Formation	94178	EPISO France S.à r.l.	94204
CF Industries Luxembourg S.à r.l.	94198	EPISO Jantar S.à r.l.	94204
Château de Hayange, ancien domaine de Wendel	94180	EPISO Office 12 S.à.r.l.	94204
Chaussures Léon S.à r.l.	94180	Episo Tapas S.à.r.l.	94204
Cheops S.à r.l.	94179	ESB International Luxembourg S.A.	94204
Cheops S.à r.l.	94178	Escorial Development	94204
Clarins Luxembourg S.A.	94178	Estia S.A.	94209
Coller Iberica I S.à r.l.	94178	Eur@fnet S.A.	94209
Compagnie Financière Taler S.A.	94178	Eurazeo Management Lux S.A.	94187
Compagnie Financière Taler S.A.	94188	Euro Cible S.A.	94209
Corefa	94179	Euro-CRM Group	94210
CRD Partners Sàrl	94179	Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l.	94188
Dakhla SA	94179	European Immo Partners	94210
Demas S.A.	94180	Excellence Consulting International S.A.	94188
De Reiger S.A.	94187	Exshaw International S.A.	94213
Donjon S.A.	94180	FB Holding S.A.	94216
Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden	94180	F.D.C. S.A.	94213
ECIP M S.A.	94188	Felgen & Associés Engineering S.A.	94216
Edeno S.A.	94187	Ferro Holding S.A.	94217
EECF Moravia Manager S.C.A.	94190	Fidacc S.A.	94224
EECF Moravia S.A.	94190	Fidacc S.A.	94224
EGS Luxco S.à.r.l.	94190	Financière Daunou 10 S.à r.l.	94213
Eldek S.A.	94190	Financière Daunou 10 S.à r.l.	94214
Elle Tao Sàrl	94190	Fisem S.A.	94224
Entente Financière S.A.	94203	Fleurs Arthur et André Wüst S.à r.l.	94224
ENTREPRISE DE TOITURES François STOFFEL-REDING S.à r.l.	94202	LVS Luxembourg I S.à r.l.	94191
EPI Orange Holdings S.à r.l.	94203	McCain Finance Luxembourg S.à r.l.	94205
EPI Orange (Netherlands) S.à r.l.	94203	Nibheis S.à r.l.	94210
EPISO BTS S.à.r.l.	94203	O.C. Pron S.C.I.	94214
EPISO Cake S.à.r.l.	94203	Sustainable Capital Luxembourg	94217
		Terra Industries Luxembourg S.à r.l.	94198

Compagnie Financière Taler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 72.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012083583/10.

(120118427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Centre Interrégional de Conseil et Formation, Société Anonyme.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084258/10.

(120119613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Clarins Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARINS LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012084266/11.

(120119081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Coller Iberica I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.232.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012084272/12.

(120119412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Cheops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 10, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 71.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084263/10.

(120119296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Cheops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 10, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 71.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084264/10.

(120119297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Corefa, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 27, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 10.809.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESENER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1973, sous la dénomination de «FOROTTI & BRANCALEONI» société à responsabilité limitée, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 86 du 21 mai 1973; statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 février 1978, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 98 du 12 mai 1978, et par actes reçus par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 janvier 1988, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 89 du 6 avril 1988, en date du 30 novembre 1989, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 234 du 13 juillet 1990, en date du 30 mars 1994, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 330 du 9 septembre 1994, et en date du 5 février 2002, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 823 du 30 mai 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COREFA

Société à responsabilité limitée

Le gérant

Référence de publication: 2012084279/22.

(120119356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

CRD Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 1, Um Quart.

R.C.S. Luxembourg B 145.760.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084280/10.

(120119806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Dakhla SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.771.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012084285/11.

(120119397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Château de Hayange, ancien domaine de Wendel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084260/9.

(120119105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Chaussures Léon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084262/9.

(120118907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Demas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.439.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012084288/12.

(120118910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Donjon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084294/10.

(120119184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.142.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084296/13.

(120119689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Boston Luxembourg II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.985.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of June

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Boston Luxembourg I S.à.r.l., private limited liability company (Société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg,

represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 22 June 2012,

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”) as well as by the present articles (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The name of the Company is “Boston Luxembourg II S.à r.l.”.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, receivables and other securities of any kind (debt or otherwise), the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees, collateral, pledges or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR.- 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital of the Company, there may be set up a premium account into which any premium paid on any parts is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of participants. The amount of the premium may be used to make payment for any parts, which the Company may repurchase from its participants, to offset any net realised losses, to make distributions to the participants or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be participants. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised to proceed to the payment of interim dividends, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of participants;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

At each meeting, the board of managers may elect a chairman amongst its members and a secretary who needs not be a manager or a participant.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

The minutes of the meeting of the board of managers may be signed (i) by all the managers, or (ii) by any two managers, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed by the board of managers or (iv) by any one to whom such powers have been delegated by the board of managers.

Written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken in a general meeting of participants or by written consultation at the instigation of the management. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) parts representing the entire as follows:

Boston Luxembourg I S.à r.l.: 12,500 parts

Proof the aforementioned contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR.-12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participants have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:
 - a) Mr. Stefan Holmér, born on March 19, 1961 in Stockholm, Sweden, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - b) Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy L-1865 Luxembourg;

c) Mr. Karl Heinz Horrer, born on August 19, 1966, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and

d) Mr. Ganash Lokanathen, born on July 5, 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at, 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Boston Luxembourg I S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 23, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG pas encore immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés.

représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2012,

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agisse, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts. (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "Boston Luxembourg II S.à.r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces (dettes ou autres), la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties, nantissements, gages ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut subordonner ses créances au profit de tiers pour les obligations de l'une de ces sociétés ou entreprises.

La Société peut également conclure, signer, mener à bien et exécuter des swaps, des instruments financiers à terme, des instruments dérivés, des contrats d'options, des rachats, des prêts de titres et opérations similaires.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances et certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500.-EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social de la Société, il peut être mis en place un compte de primes d'émission dans lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est versée. Le montant dudit compte prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour faire des paiements pour toutes parts sociales que la Société peut racheter à ses associés, afin de compenser toutes pertes réalisées, effectuer des distributions aux associés ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à procéder aux paiements de dividendes intérimaires à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg.

A chaque réunion, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres et un secrétaire qui peut ne pas être un gérant ou associé.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Le procès verbal des réunions du conseil de gérance peut être signé (i) par tous les gérants, ou (ii) par deux gérants, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommé par le conseil de gérance ou (iv) par toute personne à qui ces pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance.

Les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie

de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Les associés exerceront tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance sont prises par les associés. Les décisions des associés sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

Les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire aux douze mille cinq cent (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital de la manière suivante:

Boston Luxembourg I S.à r.l.: 12,500 parts

La preuve des apports en numéraire susmentionnés d'un montant total de douze mille cinq cent Euros (12.500 .-EUR) a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961 avec adresse professionnelle, au 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

b) M Jens Hoellermann, né le 26 July 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F.Kennedy L-1865;

c) M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et

d) M Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978, à Pahang, Malysie, avec adresse professionnelle au 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Peter, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2012. Relation: EAC/2012/8427. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083526/333.

(120118398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

De Reiger S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 161.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084286/9.

(120119298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2012084304/11.

(120119018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Edeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012084311/13.

(120119217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084307/10.

(120119349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Excellence Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 161.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084308/9.

(120118905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

ECIP M S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 162.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012084309/11.

(120119020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Compagnie Financière Taler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 72.892.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

Monsieur Martin Mantels, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, agissant en tant que mandataire de la société anonyme "COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A." (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.892,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 19 juin 2012, dont le procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I.

La Société "COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A." fut constituée par acte notarié en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 27 janvier 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

Ladite société "COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A." a actuellement un capital souscrit et libéré de dix-sept millions cent quarante-quatre mille six cent soixante euros et soixante-dix-huit cents (EUR 17.144.660,78.-) représenté par dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (18.297) actions sans désignation de valeur nominale, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéa 2 à 5, des statuts prévoit que:

«Capital autorisé

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt-huit millions d'EUROS (EUR 28.000.000,00) par la création et l'émission de mille sept cent trois (1.703) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'Assemblée Générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2012.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

III.

En exécution de la résolution du conseil d'administration précitée prise en date du 19 juin 2012, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription de la société anonyme «PARTITHA S.A.», une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en voie d'immatriculation au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, de mille sept cent trois (1.703) actions de la Société sans désignation de valeur nominale, pour un montant total de six millions cent seize mille huit cent trente-cinq euros (EUR 6.116.835.-).

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire soussigné qui le constate expressément que le montant de six millions cent seize mille huit cent trente-cinq euros (EUR 6.116.835.-) est désormais à la libre disposition de la société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-huit cents (EUR 23.261.495,78.-) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2012. LAC / 2012 / 30252. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083584/74.

(120118428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

EECF Moravia Manager S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

EECF Moravia Manager S.C.A.

Représenté par EECF Moravia S.A.

Gérant Commandité

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur unique

Référence de publication: 2012084314/15.

(120119774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EECF Moravia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.403.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Pour EECF Moravia S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2012084315/13.

(120119784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EGS Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084316/10.

(120119382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Eldek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 160.814.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084317/10.

(120118897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Elle Tao Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 99, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084319/9.

(120119477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

LVS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.971.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

LVS Luxembourg LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5135164, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

here represented by Me David HEINEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 27 June 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxy-holder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS Luxembourg I S.a r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B"). The Board shall choose from among its managers a chairman (who must be a Manager A, if applicable), and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. In case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the Board meeting, one or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The twenty five thousand (25,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS Luxembourg LLC, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash together with a share premium of three hundred thirty thousand Euros (EUR 330,000.-), so that the amount of three hundred fifty five thousand Euros (EUR 355,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Sansal OZDEMIR, with professional address at 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

LVS Luxembourg LLC, une société à responsabilité limitée soumise aux lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5135164, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

ici représentée par Maître David HEINEN, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou

indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "LVS Luxembourg I S.à r.l. ".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil choisira parmi les gérants un président (qui doit être un Gérant A, le cas échéant) et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants

par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. En cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans les minutes de la réunion du Conseil, un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

LVS Luxembourg LLC, préqualifiée, a souscrit les vingt cinq mille (25.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) de sorte que le montant de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HEINEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30642. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083820/374.

(120118042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**CF Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Terra Industries Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: CAD 20.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.664.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of June, at 5:15 p.m. Central European Time.
Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Terra Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.667, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "Terra Industries Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberie, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.664 (the "Company").

II.- The 205 (two hundred five) shares with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 100 (one hundred Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 20,500 (twenty thousand five hundred Canadian Dollars) to CAD 20,600 (twenty thousand six hundred Canadian Dollars) by the issue of 1 (one) new share, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 114,247 (one hundred fourteen thousand two hundred forty-seven Canadian Dollars), by way of a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

6. Change of the name of the Company to CF Industries Luxembourg S.a r.l.;

7. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 100 (one hundred Canadian Dollars) so as to raise it from its amount of CAD 20,500 (twenty thousand five hundred Canadian Dollars) to CAD 20,600 (twenty thousand six hundred Canadian Dollars) by the issuance of 1 (one) new share, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 114,247 (one hundred fourteen thousand two hundred forty-seven Canadian Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting

of receivables in an aggregate amount of CAD 114,347 (one hundred fourteen thousand three hundred forty-seven Canadian Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The value of the Contribution amounts to CAD 114,347 (one hundred fourteen thousand three hundred forty-seven Canadian Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr Dennis Paul KELLEHER, category A manager, residing professionally at 2, W Delaware PL, Unit 1001, IL 60610-3408 Chicago, United States of America;

b) Mr. Stephen R. WILSON, category A manager, residing professionally at 4, Parkway North, Suite 400, IL 60015-2590 Deerfield, United States of America;

c) Mr. Johan Guido Myriam DEJANS, category B manager, residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

d) Mrs. Johanna Dirkje Martina VAN OORT, category B manager, residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Terra Industries International Holdings Luxembourg S.a r.l.: 206 (two hundred six) shares with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian Dollars) each.

The notary acts that all the 206 (two hundred six) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand six hundred Canadian Dollars (CAD 20,600), divided into two hundred six (206) shares with a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each having the same rights, except if otherwise provided in these articles. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

No other amendment is to be made to this article.

Sixth resolution:

It is resolved to change the name of the Company from "Terra Industries Luxembourg S.a r.l." to "CF Industries Luxembourg S.a r.l."

Seventh resolution:

As a consequence of the above resolution, it is resolved to amend article 1 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "CF Industries Luxembourg S.à r.l." (the "Company ") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treize juin à 17.15 heures d'Europe central.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Terra Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.667, est l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de «Terra Industries Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.664 (la «Société»).

II.- Que les 205 (deux cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 CAD (cent Dollars Canadiens) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 CAD (cent Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 20.500 CAD (vingt-mille cinq cents Dollars Canadiens) à 20.600 CAD (vingt-mille six cents Dollars Canadiens) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de 100 CAD (cent Dollars Canadiens), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 114.247 CAD (cent quatorze mille deux cent quarante-sept Dollars Canadiens), par voie d'apport en nature;
3. Souscription et paiement par l'associé unique de la nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
6. Changement du nom de la Société en CF Industries Luxembourg S.à r.l.;
7. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 100 CAD (cent Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 20.500 CAD (vingt mille cinq cents Dollars Canadiens) à 20.600 CAD (vingt mille six cents Dollars Canadiens) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de 100 CAD (cent Dollars Canadiens) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 114.247 CAD (cent quatorze mille deux cent quarante-sept Dollars Canadiens) payable sur le compte prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature de créances d'un montant total s'élevant à 114.347 CAD (cent quatorze mille trois cent quarante-sept Dollars Canadiens) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, susnommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est aussi soumise au paiement d'une Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de l'Apport s'élève à 114.347 CAD (cent quatorze mille trois cent quarante-sept Dollars Canadiens).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Dennis Paul KELLEHER, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 2, W Delaware PL, Unit 1001, IL 60610-3408 Chicago, Etats-Unis d'Amérique;

b) M. Stephen R. WILSON, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 4, Parkway North, Suite 400, IL 60015-2590 Deerfield, Etats-Unis d'Amérique;

c) M. Johan Guido Myriam DEJANS, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

d) Mme Johanna Dirkje Martina VAN OORT, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, susnommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, ils acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Terra Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l.: 206 (deux cent six) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 CAD (cent Dollars Canadiens) chacune.

Le notaire atteste que les 206 (deux cent six) parts sociales susmentionnées, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille six cents Dollars Canadiens (CAD 20.600), divisé en deux cent six (206) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Canadiens (CAD 100) chacune et ayant chacune les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement par ces statuts. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Sixième résolution:

Il est décidé de changer le nom de la Société de «Terra Industries Luxembourg S.à r.l.» en «CF Industries Luxembourg S.à r.l.».

Septième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CF Industries Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8014. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012084744/246.

(120118849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

ENTREPRISE DE TOITURES François STOFFEL-REDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.

R.C.S. Luxembourg B 29.821.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012084323/13.

(120118864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Entente Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084322/9.

(120118996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPI Orange (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.549.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084324/9.

(120119673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084325/9.

(120119663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPISO BTS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.829.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084326/9.

(120119671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPISO Cake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.760.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084327/9.

(120119665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPISO CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.985.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084328/9.

(120119672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPISO France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 139.982.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012084329/9.
(120119664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPISO Jantar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.081.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012084331/9.
(120119666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

EPISO Office 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 154.038.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012084332/9.
(120119667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Episo Tapas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.761.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012084333/9.
(120119669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.449.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012084335/11.

(120119619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Escorial Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 55.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012084336/9.
(120119614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

McCain Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.651.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of May.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of McCain Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 46A avenue John F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161651 (the "Company"), incorporated on June 1, 2011, following a deed of the undersigned notary, and which articles of association have been last amended by a notarial deed of December 13, 2011, published in Mémorial C on April 13, 2012.

The meeting was declared open at 11.35 a.m. with Mr Jeff FELLER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Bob PLEIN, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

1. Waiver of the convening notices.

2. Creation of a new class of shares called class C mandatory redeemable preferred shares (hereinafter the "MRPS C") as additional class of mandatory redeemable preferred shares, having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company and the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.

3. Increase of the Company's corporate capital to the extent of twenty three thousand dollars of the United States (USD 23,000.-) and:

- (1) creation of a MRPS C Reserve to be set up in respect of the MRPS C for an amount of one hundred forty nine million nine hundred seventy seven thousand dollars of the United States (USD 149,977,000.-),

- (2) reallocation of part of the ordinary share premium to the legal reserve of the Company for an amount of two thousand three hundred dollars of the United States (USD 2,300.-), setting the ordinary share premium at two million eight hundred sixty nine thousand ninety eight dollars of the United States and ninety cents (USD 2,869,098.90.-) and the legal reserve at eight thousand nine hundred dollars of the United States and ten cents (USD 8,900.10.-) by contribution in kind represented by one financial asset having a value of one hundred fifty million dollars of the United States (USD 150,000,000.-) in order to bring the corporate capital from its present amount of sixty six thousand one dollars of the United States (USD 66,001) to an amount of eighty nine thousand one dollars of the United States (USD 89,001.-) and issue of twenty three thousand (23,000) MRPS C with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) each, each as consideration for such contribution.

4. Renunciation by the sole shareholder McCain Foods Limited, having its registered office at 8800 Main Street, Florenceville-Bristol (Canada), registered with the Trade Register of New Brunswick under corporation number 039812 to his right to preferential subscription and subscription by M.F. Holding S.à r.l., having its registered office at 46A John F. Kennedy, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47258 (hereafter the "Subscriber") of the new MRPS for a total subscription price of one hundred fifty million dollars of the United States (USD 150,000,000.-) allocated as follows:

- (1) twenty-three thousand dollars of the United States (USD 23,000.-) to the corporate capital of the Company and

- (2) a MRPS C Reserve to be set up in respect of the MRPS C for an amount one hundred forty nine million nine hundred seventy seven thousand dollars of the United States (USD 149,977,000.-).

5. Amendments to Article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the foregoing resolutions namely the creation of the new class of shares called class C "mandatory redeemable preferred shares" and the corporate capital increase as per resolution 3.

(ii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iii) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iv) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to waive the convening notices, the shareholders having full knowledge of the agenda.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a new class of shares called class C mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS C"), having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company and the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the Company's corporate capital to the extent of twenty three thousand dollars of the United States (USD 23,000.-) and

- (1) create a MRPS C Reserve to be set up in respect of the MRPS C for an amount of one hundred forty nine million nine hundred seventy seven thousand dollars of the United States (USD 149,977,000.-),

- (2) reallocate part of the ordinary share premium to the legal reserve of the Company for an amount of two thousand three hundred dollars of the United States (USD 2,300.-), setting the ordinary share premium at two million eight hundred sixty nine thousand ninety eight dollars of the United States and ninety cents (USD 2,869,098.90.-) and the legal reserve at eight thousand nine hundred dollars of the United States and ten cents (USD 8,900.10.-) by contribution in kind represented by one financial asset having a value of one hundred fifty million dollars of the United States (USD 150,000,000.-) in order to bring the corporate capital from its present amount of sixty six thousand one dollars of the United States (USD 66,001) to an amount of eighty nine thousand one dollars of the United States (USD 89,001.-) and issue of twenty three thousand (23,000) MRPS C with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) each, each as consideration for such contribution.

Fourth resolution - Subscription and Payment

The sole shareholder McCain Foods Limited, pre-named, here represented by Mr Max MAYER, pre-named, by virtue of a power of attorney delivered to him, declares that he renounces to subscribe to the above-described increase of corporate capital by using its preferential subscription right.

Thereupon, M.F. Holdings S.à r.l., having its registered office at 46A John F. Kennedy, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47258, represented by Mr Max MAYER, pre-named, by virtue of a power of attorney delivered to him, declares

(i) to subscribe for the twenty three thousand (23,000) new MRPS C, with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) each, and

(ii) to fully pay them up by a contribution in kind in an amount of one hundred fifty million dollars of the United States (USD 150,000,000.-), (the "Contribution") including a MRPS C Reserve to be set up in respect of the MRPS C for an amount of one hundred forty nine million nine hundred seventy seven thousand dollars of the United States (USD 149,977,000.-).

Description of the contribution

The asset contributed is legally owned by the Subscriber. The asset contributed to the Company is composed of one financial asset of one hundred fifty million dollars of the United States (USD 150,000,000.-).

Evaluation

The value of this contribution in kind is one hundred fifty million dollars of the United States (USD 150,000,000.-). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated May 30, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the creation of the new class of shares called MRPS C and the corporate capital increase hereby decided, which will have henceforth the following wording:

" Art. 5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighty nine thousand one dollars of the United States (USD 89,001.-) represented by twenty-two thousand one (22,001) ordinary shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1) each, twenty one thousand (21,000) class A mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS A") in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, twenty three thousand (23,000) class B mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS B") in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and twenty three thousand (23,000) class C mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS C") in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, each all subscribed and fully paid up.

Shares shall mean ordinary shares, MRPS A, MRPS B and MRPS C collectively.

MRPS shall mean MRPS A, MRPS B and MRPS C collectively.

Holders of MRPS are referred to in these articles of incorporation as MRPS Shareholders, and the terms “shareholder” or “shareholders” shall mean the holders of the Shares and/or the holders of MRPS, as the context requires.

The Company may redeem its ordinary shares within the limit fixed by the Law.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résident à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de McCain Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161651 (la «Société»), constituée le 1^{er} juin 2011 suivant acte du notaire soussigné, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 13 décembre 2011 publié au Mémorial C le 13 avril 212.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.35 heures, sous la présidence de M. Jeff FELLER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales nommées actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie C (ci-après «APRO C»), ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société et par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3. Augmentation du capital social de la Société de vingt-trois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 23.000.-) et

- (1) création d'une Réserve APRO C à créer pour les APRO C pour un montant de cent quarante-neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 149.977.000.-),

- (2) réaffectation d'une partie de la prime d'émission ordinaire à la réserve légale de la Société pour un montant de deux mille trois cent dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.300.-), fixant la prime d'émission ordinaire à deux millions huit cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix cents (USD 2.869.098,90.-) et la réserve légale à huit mille neuf cent dollars des États-Unis d'Amérique et dix cents (USD 8.900,10.-) par apport en nature représenté par un actif financier d'un montant de cent cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 150.000.000.-) afin de porter le montant du capital social actuel de soixante-six mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 66.001.-) à un montant de quatre-vingt-neuf mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 89.001.-) et émission de vingt-trois mille (23.000) APRO C d'une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, chacune étant la contrepartie de cet apport.

4. Renonciation par l'associée unique McCain Foods Limited, ayant son siège social au 8800 Main Street, Florenceville-Bristol (Canada), enregistré au Trade Register of New Brunswick sous le numéro 039812 à son droit préférentiel de souscription et souscription par M.F. Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46A John F. Kennedy, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47258 (ci-après le «Souscripteur») des nouvelles APRO pour un prix de cent cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 150.000.000.-) réparti comme suit

- (1) vingt-trois mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 23.000.-) au capital social de la Société, et

- (2) une Réserve APRO C à créer pour les APRO C et d'un montant de cent quarante-neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 149.977.000.-).

5. Modifications de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de rendre compte des résolutions ci-avant c'est à dire la création d'une nouvelle catégorie de parts sociales nommées «actions préférentielles à rachat obligatoire» C et l'augmentation du capital social telle que décidée dans la résolution 3.

(ii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iii) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iv) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de renoncer aux formalités de convocation, tous les associés ayant complète connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de convertir créer une nouvelle catégorie de parts sociales nommées actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie C (ci-après «APRO C»), ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société et par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»)

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 23,000) et de

- (1) créer une Réserve APRO C pour les APRO C pour un montant de cent quarante-neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 149.977.000.-),

- (2) réaffecter une partie de la prime d'émission ordinaire à la réserve légale de la Société pour un montant de deux mille trois cent dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.300.-), fixant la prime d'émission ordinaire à deux millions huit cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix cents (USD 2.869.098,90.-) et la réserve légale à huit mille neuf cent dollars des États-Unis d'Amérique et dix cents (USD 8.900,10.-) par apport en nature représenté par un actif financier d'un montant de cent cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 150.000.000.-) afin de porter le montant du capital social actuel de soixante-six mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 66.001.-) à un montant de quatre-vingt-neuf mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 89.001.-) et émission de vingt-trois mille (23.000) APRO C d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, chacune étant la contrepartie de cet apport..

Quatrième résolution - Souscription et Paiement

L'associée unique McCain Foods Limited, prequalifiée, ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare qu'il renonce à souscrire à l'augmentation de capital décrite ci-dessus en utilisant son droit préférentiel de souscription.

Ensuite, M.F. Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 46A John F. Kennedy, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47258, ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare

(i) souscrire aux vingt-trois mille (23.000) nouvelles APRO C, ayant une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, et

(ii) libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature d'un montant de cent cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 150.000.000.-), (l'«apport») incluant une Réserve APRO C à créer pour les APRO C pour un montant de cent quarante-neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 149.977.000.-).

Description de l'Apport

L'actif apporté est légalement détenu par le Souscripteur. L'actif apporté à la Société est composé d'un actif financier d'un montant de cent cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 150.000.000.-).

Evaluation

La valeur de l'apport en nature est de cent cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 150.000.000.-). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport daté du 30 mai 2012, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport a été apportée au Notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'Article 5.1. des statuts de la Société afin de rendre compte de la création d'une nouvelle catégorie d'actions nommées APRO C, ainsi que l'augmentation de capital décidée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-neuf mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 89.001,-) représenté par vingt-deux mille un (22.001) parts sociales ordinaires nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-), vingt et un mille (21.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie A (ci-après: APRO A) ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie B (ci-après: APRO B) nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, et vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie C (ci-après: APRO C) ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Parts Sociales signifient les parts sociales ordinaires, APRO A, APRO B et APRO C collectivement.

APRO signifie APRO A, APRO B et APRO C collectivement.

Les propriétaires des APRO sont indiqués dans les statuts comme les associés des APRO, et les termes «associé» ou «associés» désigneront les propriétaires des Parts Sociales et/ou les Associés des APRO, selon le contexte.

La Société peut rembourser ses parts sociales dans les limites fixées par la loi.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2012. Relation GRE/2012/1938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012083829/245.

(120118249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Estia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTIA S.A.

Référence de publication: 2012084338/10.

(120119109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Eur@fnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.627.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084339/9.

(120119785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Euro Cible S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.317.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012084340/14.

(120119536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Euro-CRM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.814.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012084341/11.

(120119507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

European Immo Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.930.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012084343/11.

(120119549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Nibheis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.986.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zwölf, den achtzehnten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Wise Management S.à.r.l., mit Sitz in 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, eingetragen bei dem luxemburgischen Handelsregister (registre du commerce et des sociétés) unter Nummer B 137528, hier vertreten von Frau Tanja Blankenburg, beruflich ansässig in 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg aufgrund einer Vollmacht, erteilt in Luxemburg am 18. Juni 2012.

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Vorbenannte Gesellschaft ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu gründen, welcher sie die nachfolgende Satzung zugrunde legt:

Art. 1. Die wie vorgenannt Erschienene errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Nibheis S.à.r.l.“, welcher sie diese Satzung (die „Satzung“) sowie die anwendbaren Gesetze und insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Fassung (das „Gesetz von 1915“) zu Grunde legt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Geschäftsführers oder der Geschäftsführer innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann des Weiteren durch Beschluss des Gesellschafters oder der Gesellschafter mit der nach dem Gesetz von 1915 erforderlichen Stimmenmehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Niederlassungen und Tochtergesellschaften sowie Büros der Gesellschaft können durch Beschluss des Gesellschafters oder der Gesellschafter sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnet werden. Sofern nach Ansicht des Gesellschafters oder der Gesellschafter außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Umstände eingetreten sind oder eintreten drohen, welche die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können oder die Kommunikation zwischen diesem und ausländischen Personen, kann der Gesellschaftssitz zeitweise ins Ausland verlegt werden, bis die beeinträchtigenden Umstände nicht mehr gegeben sind. Solche zeitweiligen Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche auch bei zeitweiliger Sitzverlegung ins Ausland eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vornehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft wird durch den Todesfall, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, den Verlust der Geschäftsfähigkeit, die Insolvenz oder ähnliche in der Person des Gesellschafters oder der Gesellschafter eintretende Ereignisse nicht beendet.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können keine Antrag auf Siegelanbringung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte sind sie an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte gebunden.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundert und fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Gesellschaftskapital kann unter den in Artikel 169 des Gesetzes von 1915 festgelegten Bedingungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 7. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zur Beteiligung an den Aktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an. Soweit mehrere Personen an einem Anteil berechtigt sind, so haben sie gegenüber der Gesellschaft eine Person als Inhaber des Anteils zu bezeichnen; ansonsten ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der mit den Anteilen verbundenen Rechte auszusetzen bis eine solche Bezeichnung erfolgt ist.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der in einer Hauptversammlung gegebenen Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Solche Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind. Für Übertragungen von Todes wegen gelten die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 mit der Maßgabe, dass auch Übertragungen an pflichtteilsberechtigten Erben und an den überlebenden Ehegatten der Genehmigung durch Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel der durch die überlebenden Gesellschafter gehaltenen Anteile vertreten.

Eine Übertragung seiner Anteile durch den einzigen Gesellschafter ist frei.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden diese einen Geschäftsführerrat als Gremium.

Die Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, die Mitglieder des Geschäftsführerrats werden ernannt, abberufen (ad nutum) und ersetzt durch einen Beschluss der

Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Kapitals besitzen.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat hat die umfassende Befugnis, alle Handlungen vorzunehmen, die der Verwirklichung des Gesellschaftszwecks dienen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz von 1915 oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die Unterschrift eines Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann einen oder mehrere Bevollmächtigte ernennen um bestimmte Aufgaben zu erfüllen.

Art. 10. Hinsichtlich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer und Prokuristen als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Der einzige Gesellschafter übt alle der Gesellschafterversammlung zugewiesenen Vollmachten aus.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, ist jeder Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung oder im Rahmen von schriftlichen Beschlüssen teilnahme- und stimmberechtigt. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme. Beschlüsse der Gesellschafter werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst. Beschlüsse über Satzungsänderungen bedürfen einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht rechtsgültig vertreten lassen. Der Vertreter braucht kein Gesellschafter oder Geschäftsführer zu sein.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht;
- der verbleibende Betrag steht dem Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur Verfügung.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat ist berechtigt, unter den folgenden Voraussetzungen die Ausschüttung von Vorabdividenden zu beschließen und vorzunehmen:

Es ist eine Zwischenbilanz zu erstellen, aus der sich die Verfügbarkeit der für die Ausschüttung erforderlichen Mittel ergibt; diese darf im Zeitpunkt des Beschlusses nicht älter sein als zwei Monate.

Die Ausschüttung darf die Summe der folgenden Beträge nicht übersteigen: Das Betriebsergebnis, das seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, für das die Bilanz die Zustimmung der Gesellschafter erhalten hat erzielt worden ist; zuzüglich Gewinnvortrag; zuzüglich Abbuchungen von den verfügbaren Rücklagen; abzüglich der Verlustvorträge, abzüglich der bereits aus diesem Betriebsergebnis ausgeschütteten Vorabdividenden und abzüglich der den gesetzlichen Reserven zuzuführenden Beträge.

Art. 13. Die jährliche Gesellschafterversammlung findet am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Gesellschafterversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von dem Gesellschafter oder den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 15. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, gelten die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Geschäftsanteile wurden von der Gesellschaft Wise Management S.à.r.l., vorbenannt, gezeichnet.

Das Gesellschaftskapital wurde voll in bar einbezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft im Zuge ihrer Gründung entstehen, werden auf sieben hundert Euro (EUR 700,-) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Anschließend an die Gründung hat der vorgenannte Gesellschafter anlässlich einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:
Wise Management S.à.r.l. mit Sitz in in L-1470 Luxemburg, 70, route d'Esch.
- 2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1470 Luxemburg, 70, route d'Esch.

Beurkundet zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an alle Erschienenen, jeweils dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Erschienenene, vertreten wie eingangs angegeben, die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: BLANKENBURG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083874/154.

(120118401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Exshaw International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.180.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012084345/12.

(120119639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084346/9.

(120119511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084348/12.

(120119121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084349/10.

(120119132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

O.C. Pron S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3771 Tétange, 37B, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 4.827.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le deux juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Adelino CARVALHO DA SILVA, maître menuisier, né à Terras de Bouro (Portugal), le 3 août 1959, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig;

2) Monsieur David DA SILVA, employé privé, né à Luxembourg, le 6 mars 1988, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig; et

3) Monsieur Stefano DA SILVA, apprenti-menuisier, né à Luxembourg, le 17 mai 1992, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière sous la dénomination sociale de "O.C. PRON S.C.I.", (la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. Le siège social est établi à Tétange (Grand-Duché de Luxembourg)

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée de cinquante années à partir de ce jour avec prorogations tacites ultérieures d'année en année. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité de 75% des parts sociales et prendre des engagements qui excèdent son terme.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1. Monsieur Adelino CARVALHO DA SILVA, maître menuisier, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, cinquante parts d'intérêts,	50
à 2. Monsieur David DA SILVA, employé privé, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, vingt-cinq parts d'intérêts,	25
à 3. Monsieur Stefano DA SILVA, apprenti-menuisier, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, vingt-cinq parts d'intérêts;	25
Total: cent parts d'intérêts,	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 6. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 7. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 9. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 10. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 11. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération des parts d'intérêts

Toutes les parts d'intérêts ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de mille euros (1.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3771 Tétange, 37B, rue de la Gare.
2. Monsieur Adelino CARVALHO DA SILVA, maître menuisier, né à Terras de Bouro (Portugal), le 3 août 1959, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, est nommé aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. Conformément à l'article 9 des statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CARVALHO DA SILVA, D. DA SILVA, S. DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2012. LAC/2012/30698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083887/131.

(120118186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

FB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.424.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012084353/10.

(120119773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Felgen & Associés Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 29.739.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012084354/11.

(120119050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ferro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.482.

—
Rectificatif du bilan enregistré et déposé le 21/06/2012, et accepté au registre sous le N: L120103731

Le bilan modifié au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084355/11.

(120119057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Sustainable Capital Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwies.

R.C.S. Luxembourg B 169.981.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Michael Andrew YOUNG, Director, residing professionally in L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies, represented by Mr. Jean HUBERT, Director, residing professionally in L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated before, has drawn up the following articles of a joint stock company which he intends to organise.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Sustainable Capital Luxembourg" (hereafter the "Company").

Art. 2. The registered office is in the municipality of Steinsel.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is to provide general advice about investments in a portfolio of forestry, agriculture, biomass, farmland and other sustainable resource assets globally. Sustainable Capital Luxembourg will identify and evaluate appropriate projects, equities or financial instruments and will submit some formal recommendation to the Investment Manager designated to effectively manage the investments within the framework of regulated SIF's and/or

Sicar's. There is no obligation, whatsoever, for the Investment Manager to adopt or follow any advice provided by the Company.

The Company can also be involved in the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of April at 11.30. a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

All the 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr Michael Young, prenamed.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilments.

94220

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The above-named party, prenamed, representing the whole of the subscribed capital, considering himself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decided to elect three directors.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2012.

- Mr Michael Andrew Young, Director, born in London on 7th August 1969, residing professionally in L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies,

- Mr Jean Hubert, Director, born in Portgentil (Gabon) on 16th November 1960, residing professionally in L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies,

- Mr Sébastien Cordoliani, Portfolio Manager, born in Marseille on 24th November 1980, residing in F-57840 Ottange, 19, rue des Écoles.

Mr Michael Andrew Young has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

Mr Jean Hubert, prenamed, has been appointed Managing Director, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2012.

Third resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2012,

- MAZARS LUXEMBOURG, a société anonyme, with registered office in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 159.962.

Fourth resolution

The company's registered office is located in L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Michael Andrew YOUNG, Directeur, demeurant professionnellement à L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies, ici représenté par Monsieur Jean HUBERT, Directeur, demeurant professionnellement à L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agisse, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Sustainable Capital Luxembourg" (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Steinsel.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet de prêter des services de conseil en général sur un portefeuille d'actifs investi dans les forêts, l'agriculture, la biomasse, les terres agricoles et autres ressources durables globalement. La Société identifie et évalue les projets d'investissement appropriés, les actions ou les instruments financiers et conseille «The Sustainable Resources Fund», un sous-fonds de la Sicav-Fis «Amiri Shariah Platform SICAV-SIF».

La Société peut aussi conseiller d'autres FIS et/ou Sicar, entités et personnes physiques.

L'objet de la Société consiste aussi dans la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois d'avril à Luxembourg à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Toutes les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Michael Andrew Young, préqualifié.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Michael Andrew Young, Directeur, né à Londres le 7 août 1969, demeurant professionnellement à L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies,

- Monsieur Jean Hubert, né à Portgentil (Gabon) le 16 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies,

- Monsieur Sébastien Cordoliani, gérant de fortune, né à Marseille le 24 novembre 1980, demeurant à F-57840 Ottange, 19, rue des Écoles.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Michael Andrew Young, préqualifié, aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Monsieur Jean Hubert, préqualifié, est appelé aux fonctions d'administrateur délégué, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- MAZARS LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-7305 Steinsel, 7, in der Duerrwies.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Hubert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29556. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083993/357.

(120118294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Fidacc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.529.

—
Dépôt rectificatif de l'ancien numéro L110067362

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 en remplacement de l'ancien dépôt No L110067362 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084356/12.

(120119684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fidacc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.529.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084357/10.

(120119801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fisem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.729.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012084362/12.

(120119241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fleurs Arthur et André Wüst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 11, rue de Müllendorf.

R.C.S. Luxembourg B 38.090.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084363/9.

(120119232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.
